

## L'actu du PETR n°7 - Janvier 2023

### > Les opportunités financières < Spécial Transition énergétique et écologique

#### LE FONDS VERT pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires

Un Fonds Vert supplémentaire  
de 2 milliards €  
en 2023

Projets financés:

- 1. Renforcer la performance environnementale**  
Rénovation énergétique des bâtiments publics  
Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets  
Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
- 2. Adapter les territoires au changement climatique**  
Prévention des inondations  
Prévention des risques d'incendies de forêt  
Fonds de renaturation des villes
- 3. Améliorer le cadre de vie**  
Recyclage des friches  
Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

En savoir plus: [guide à l'intention des décideurs locaux  
et cahiers d'accompagnement](#)



Plan de relance gouvernemental  
en matière de **rénovation énergétique** et de  
modernisation des **équipements sportifs 2022-  
2023**

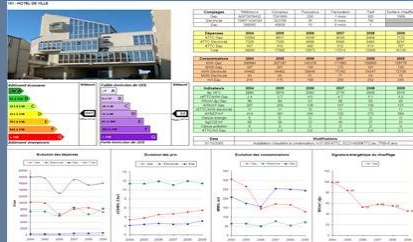
Les projets déposés au titre du plan de relance 2022-2023 devront porter sur des travaux de rénovation énergétique, couplés ou non à des travaux globaux de rénovation d'équipements sportifs.

Ces travaux de rénovation énergétique devront permettre de viser une **économie d'énergie de 30 %** par rapport à la consommation initiale de l'équipement: modernisation de l'éclairage et des systèmes de chauffage ou des rénovations plus lourdes telles que des travaux d'isolation du bâti ou l'installation de sources d'énergies renouvelables.

Les porteurs de projet devront impérativement **notifier les marchés de travaux aux entreprises le 30 juin 2023 au plus tard.**

Les travaux retenus dans le montant subventionnable devront être terminés le 30 juin 2024 au plus tard.

En savoir plus



**Prioriser son programme de rénovation énergétique:**  
**une nouvelle condition d'obtention des subventions!**  
**Des outils à votre disposition**

Le dispositif régional de rénovation des bâtiments publics (ERP) précise une nouvelle condition spécifique d'éligibilité.

**Le bénéficiaire doit disposer d'un document cadre de gestion du volet énergétique de son patrimoine immobilier.**

Par exemple : schéma directeur de rénovation énergétique, schéma directeur immobilier, bilan énergétique global du patrimoine communal ou de l'EPCI, ...  
 ou tout autre document assimilable permettant de mettre en lumière la priorisation du ou des bâtiments faisant l'objet de la demande de subvention.

- Pour répondre à cette demande, le PETR vous propose différents outils gratuits de priorisation : suivi des flux, bilan énergétique patrimonial, plan d'actions et priorisation.



**Contactez le PETR pour un conseil personnalisé**

- Il existe également des subventions pour réaliser des Schémas directeurs immobiliers énergétiques:

**Banque des territoire**

**Fond Vert**

**Schémas directeurs immobiliers énergétiques:**

- Prioriser les travaux en fonction de l'état du patrimoine
- Sécuriser le financement et le montage juridique
- Construire un PPI solidement étayé

Financement des prestations d'ingénierie afin de faciliter la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique.

**Jusqu'à 50% des études**

**En savoir plus**

Le sous-programme ACTEE pour agir sur l'effacement électrique du tertiaire public.

L'effacement électrique permet de **diminuer de manière ponctuelle et sans perte de confort certains usages** (chauffage, éclairage, ventilation etc) pendant les pointes de consommation.

Le programme Eff'ACTE vise à accompagner les collectivités territoriales vers une démarche d'**effacement électrique valorisable économiquement** et contribuant à l'équilibre du système électrique.

Il se décompose en trois axes:

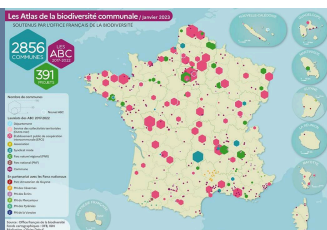
1. L'accompagnement à la **connaissance de l'effacement** par la production de documents et outils pédagogiques.
2. Le financement du **lancement d'une démarche d'effacement**.
3. La mise en relation des collectivités avec des opérateurs d'effacement pouvant valoriser leurs capacités d'effacement électrique.

Date limite de candidature de l'AAP Eff'ACTE: **mercredi 15 mars 2023**

**En savoir plus**

## Taux d'aide et plafonnement (montants HT) du sous-programme Eff'ACTE

Lots	Plafonds par groupement de collectivités candidat
<b>LOT 1 RESSOURCES HUMAINES</b>	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à 26 000 € HT par groupement.
<b>LOT 2 OUTILS DE MESURE ET DE SUIVI</b>	Taux d'aide maximal de 50% plafonné à 10 000 € HT par groupement.
<b>LOT 3 ÉTUDES TECHNIQUES</b>	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à 75 000 € HT par groupement et 3 000 € HT par étude réalisée.
Plafond total d'aide	100 000 € HT pour l'ensemble du dossier



## Atlas de la biodiversité communale : coup d'envoi de l'appel à projets 2023

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un Atlas de la Biodiversité est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui **facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.**

Le **montant maximal de l'aide par projet est fixé à 250.000 euros** nets de taxes. La subvention maximale accordée par l'OFB ne pourra pas dépasser 80% des dépenses éligibles totales.

Dotée de 3 millions d'euros, l'édition 2023 vient d'être lancée et les candidatures sont attendues jusqu'au **22 mars prochain.**

[En savoir plus](#)

## > Les aides aux entreprises <



### « Pass transformation écologique »

Fonds destiné aux TPE de moins de 20 salariés (industrie, tourisme, agro-alimentaires)

**Projets financés:** production de chaleur ou de froid renouvelable, gestion de l'eau et des déchets et sobriété énergétique.



### Financements des bases nautiques "durable"

-au « fil de l'eau »: financement des **études et investissements pour promouvoir la mise en place de démarches de gestion durable des bases nautiques...**

-appel à projets «**Base nautique exemplaire**» (montant du projet supérieur à 300 k€ pour l'hexagone)



### Fonds Tourisme Durable - Hébergements et restaurants

50% max des dépenses, aide plafonnée à 10 000 €.

Date limite: 01/05/2023

Accompagnement des hébergements / restaurants (TPE/PME) en zone rurale et péri-urbaine.

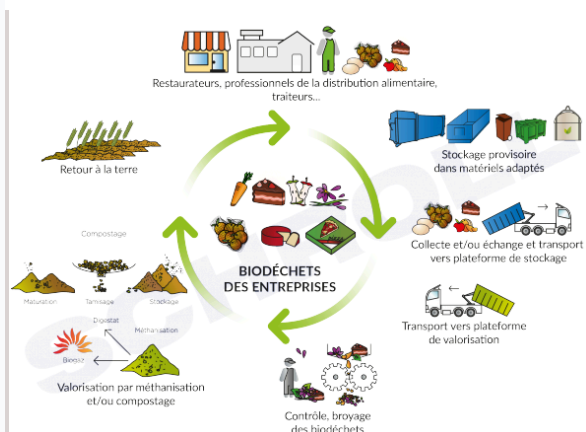
En savoir plus

En savoir plus

Dans tous les domaines de la transition écologique via **un diagnostic gratuit et le financement d'actions (ingénierie et investissements)**

Aide reconduite en 2023

En savoir plus



## Gestion des biodéchets des acteurs économiques

Pour mieux gérer les biodéchets, l'ADEME soutient les **investissements de prétraitement/traitement et de valorisation** (désemballage, éconditionnement, hygiénisation, compostage sur plate-forme collective).

En savoir plus

PETR Centre Ouest Aveyron  
4 route de Moyrazes  
12026 RODEZ Cedex 9  
[contact@petr-centreouestaveyron.fr](mailto:contact@petr-centreouestaveyron.fr)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur PETR.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par  
 sendinblue

© 2020 PETR

© 2022 PETR Centre Ouest Aveyron